

# La coopération nationale et internationale

## La Bpi opérateur national

La Délégation à la coopération nationale et internationale assure une mission de conseil et d'appui auprès de la direction de la Bpi, à laquelle elle est directement rattachée, dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de coopération avec les bibliothèques françaises et étrangères, ainsi qu'avec divers organismes oeuvrant dans le champ de la lecture publique.

Sur le plan national, la Délégation intervient directement :

- en animant le débat professionnel sur la question du partage des savoirs et du rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale,
- en soutenant l'activité de l'association « Réseau Carel » afin de développer les ressources numériques dans les bibliothèques publiques,
- en assurant un rôle de veille quant à l'évolution des bibliothèques françaises et étrangères et, plus spécialement, quant à leurs attentes en matière de coopération.

D'autre part, elle a une mission transversale de coordination des actions de coopération menées par plusieurs services de la Bpi (Cinéma pour le catalogue national des films documentaires, Coordination de l'accueil pour la mission Lecture Handicap, Webmagazine pour Bibliosésame, Autoformation pour l'expérimentation de l'accès à distance à des ressources électroniques en autoformation, enfin le Service Etudes et recherche).

La coopération nationale est structurée dans le cadre d'un Conseil de coopération qui s'appuie sur des convergences globales. Celui-ci rassemble dix bibliothèques municipales ou intercommunales et une bibliothèque départementale ayant signé des conventions de coopération globale avec la Bpi, l'association « Réseau Carel » liée par convention à la Bpi (voir ci-dessous), ainsi que l'Enssib, la Ville de Paris et quatre associations professionnelles, ABF, ADBDP, ADBGV et la FILL. Il permet une consultation des partenaires de la Bpi sur les actions de coopération, et le Service du Livre et de la Lecture (Direction générale des médias et des industries culturelles /ministère de la Culture et de la Communication) y assiste. En 2015, quatre collectivités ont assisté au Conseil de coopération, qu'elles vont intégrer pleinement en 2016 : la communauté d'agglomération « Clermont communauté », la communauté d'agglomération de Strasbourg et la Ville de Toulouse. Une réflexion a également été entamée avec la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

La coopération nationale ayant été fortement réaffirmée dans les missions de la Bpi, le Conseil de coopération a été réuni deux fois en 2015, le 22 janvier et le 30 juin. Ces conseils ont été marqués par la volonté de donner la parole aux bibliothèques territoriales et aux associations professionnelles pour favoriser les échanges de pratiques et d'expériences et les débats entre les membres du Conseil de coopération. Ainsi ont été présentés les actions de l'association « Réseau Carel », le projet de nouvelle médiathèque centrale « Les Capucins » à Brest, « l'espace Homère », service à destination des malvoyants de la Bibliothèque Emile Zola de Montpellier, le projet « Espace 4C » de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes. D'autre part, les réunions du Conseil se sont faites l'écho de projets nationaux tels que « PNB » (Prêt numérique en bibliothèques) ou « Relire » ou d'études comme celle portant sur l'optimisation des horaires d'ouverture en bibliothèque publique commanditée par la Ministre Fleur Pellerin, à laquelle a participé le Service Etudes et recherche de la Bpi.

Toutes les conventions globales de coopération existantes ont fait l'objet d'un bilan par les collectivités territoriales concernées, également sollicitées pour exprimer leurs souhaits sur les collaborations à poursuivre. Ce bilan a fait l'objet d'une synthèse permettant à la Bpi de déterminer la manière dont elle pouvait répondre au mieux aux attentes de ses partenaires en mobilisant les différents services (Délégation à la coopération nationale et internationale, Mission Lecture handicap, Autoformation, Webmagazine, Cinéma documentaire...).

Une nouvelle convention a été signée le 22 janvier 2015 avec la FILL (Fédération interrégionale livre et lecture), association qui regroupe au niveau national les structures régionales du livre et la convention de partenariat avec Montpellier renouvelée pour 4 ans.

En 2016 seront renouvelées toutes les conventions existantes, et signées les quatre nouvelles conventions évoquées ci-dessus.

Outre ces conventions globales, la coopération nationale s'appuie sur des initiatives thématiques dans les domaines d'excellence de la Bpi et crée des partenariats par projets, regroupant plus de 1 000 bibliothèques du territoire.

#### ◆ Le développement des ressources numériques : le Réseau CAREL

## Réseau Carel

La Bpi soutient activement le fonctionnement et le développement de l'association « Réseau Carel » (Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques). Dans le cadre d'une convention de prestation de service à titre gratuit, mise en place entre la Bpi et l'association « Réseau Carel », la Bpi affecte un équivalent temps plein au soutien à l'association « Réseau Carel » :

- négociation avec les fournisseurs (négociation désormais encadrée par le bureau de l'association) ;
- animation et développement d'un site collaboratif ;
- administration : secrétariat du bureau et du Conseil d'Administration, aide à la réalisation d'une plaquette, mise en place de groupes thématiques, organisation de la journée d'étude annuelle ;
- suivi des adhésions et gestion du fichier des adhérents ;
- trésorerie : assistance au trésorier de l'association, avec qui la répartition des rôles a été clarifiée.

Au sein de la Bpi, ces tâches sont partagées entre le Service des ressources électroniques et la Délégation à la coopération.

La Bpi est membre du Conseil d'Administration de l'association et participe à plusieurs groupes de travail thématiques, qu'elle souhaiterait voir se développer.

A la fin de l'année 2015, 313 collectivités territoriales étaient adhérentes de « Réseau Carel » (311 fin 2014, en précisant que le fichier a été mis à jour fin 2015 en supprimant les droits d'accès aux collectivités qui n'avaient pas réadhéré.)<sup>4</sup>.

Les relations étroites avec l'association « Réseau Carel » sont entrées en 2015 dans une phase de maturité et de croissance, qui a vu notamment se réitérer le succès de la journée d'échanges annuelle, consacrée cette année à la Bpi au livre numérique, avec 120 participants. Les actions de la négociatrice Carel

<sup>4</sup> <http://www.reseaucarel.org/>

auprès des adhérents (en croissance numérique et en hétérogénéité de nature) augmentent régulièrement, parallèlement au nombre et la complexité des négociations. Une enquête qualitative, portée par la négociatrice Carel, a été lancée en 2015, dont il ressort des premières analyses (109 répondants) une richesse d'avis et d'attentes propres à alimenter d'ores et déjà les fiches de ressources disponibles sur le site de « Réseau Carel ».

#### ◆ Etudes et recherche

Le Service Études et recherche (Département des publics) de la Bpi mène en parallèle des études sur les publics de la bibliothèque et des études d'intérêt national sur les pratiques de lecture ou la lecture publique, dont, chaque année, une enquête nationale menée avec le soutien du Service du livre et de la lecture (SLL - Direction générale des médias et des industries culturelles).

#### **Programme national de recherche 2014. Etude d'impact sur les extensions d'horaires d'ouverture en bibliothèque municipale**

Bureau d'étude Ourouk, Laurent Bouvier-Ajam et Dominique Cotte  
Direction scientifique : Christophe Evans et Muriel Amar (Bpi-SER), Marine Rigeade (SLL)

A la demande du Directeur du livre, le programme de recherche de la Bpi pour 2014 a été consacré à une double étude d'impact concernant l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales : impacts sur les publics et impacts sur les établissements. La synthèse des travaux mis en œuvre par le bureau d'études OUROUK (Laurent Bouvier-Ajam et Dominique Cotte), sélectionné pour la recherche, a été remise au printemps 2015 et le rapport mis en ligne sur le site de la Bpi et sur celui du SLL (MCC) au mois de juin la même année (voir le lien ci-dessous dans la rubrique « Publications »). Le travail de terrain repose sur un double dispositif : une enquête qualitative réalisée au cours du premier trimestre 2015 auprès de 6 bibliothèques et médiathèques ayant augmenté leurs horaires d'accueil des publics (Aire sur l'Adour, Bordeaux, Cergy, Lons-le-Saunier, Montreuil, Orvault), et une enquête quantitative réalisée en février-mars 2015, sous la forme d'un questionnaire en ligne auto administré auquel 145 des quelque 468 bibliothèques et médiathèques ouvrant 30 heures et plus par semaine en France ont répondu.

Parmi les principaux résultats de la phase quantitative de l'étude, on peut noter que 11% seulement des établissements enquêtés ouvrant 30h et plus par semaine déclarent ouvrir 290 jours et plus par an, 23% ouvrent le dimanche et 66% ont mis en place des horaires particuliers en période estivale. Si 68% des établissements interrogés déclarent avoir augmenté leurs horaires au cours des dernières années, 9% affichent aujourd'hui des horaires inférieurs à ceux de la période précédente. Parmi les bibliothèques ayant augmenté leurs horaires au cours des dernières années, 77% l'ont fait sans création de postes de titulaires, 81% n'ont pas procédé à la mise en place d'heures supplémentaires ou de primes de salaires, 67% n'ont pas recouru à des vacataires pour renforcer les équipes, 93% n'ont pas non plus eu recours à l'aide de bénévoles. Enfin, la phase quantitative montre que 68% des établissements ayant répondu au questionnaire ont constaté des impacts sur les usagers.

La phase qualitative de l'étude sur site a justement permis de préciser et qualifier les impacts sur les publics, notamment en termes de satisfaction et même de reconnaissance : l'élargissement des horaires d'ouverture facilite la fréquentation, permet souvent de rendre les horaires plus lisibles et modifie positivement l'image des établissements (qui deviennent plus hospitaliers et généreux). Pour les établissements eux-mêmes et les collectivités, la modification des horaires revus à la hausse et/ou optimisés (à volume horaire constant) est souvent l'occasion de réaffirmer l'utilité sociale des bibliothèques, voire de mobiliser les équipes autour d'un projet de service public partagé ; ces mesures toutefois, même si le volet salarial n'est pas nécessairement impacté, ne sont pas sans effets sur les coûts de fonctionnement ou l'obligation de réorganiser le travail interne et les plannings de service public. La synthèse de l'étude fait enfin l'objet, en conclusion, d'une série de préconisations destinées aux établissements qui souhaiteraient optimiser ou élargir leurs horaires d'ouverture : établir un diagnostic ; recueillir les attentes de la collectivité, des publics, des agents ; définir un projet initial, chiffrer les scénarios ; faire valider un scénario par la collectivité ; définir les conditions avec les agents ; communiquer le planning d'ouverture aux publics ; évaluer les résultats.

### **Programme national de recherche 2015. La place des bibliothèques sur les réseaux sociaux numériques**

Bureau d'études Axiales (Marie-Françoise Audouard), avec le laboratoire Labsic-Université Paris 13 (Bertrand Legendre, Louis Wiart)  
Direction scientifique : Muriel Amar (Bpi-SER)

Le programme de recherche pour l'année 2015 est consacré à la question de la présence des bibliothèques sur les réseaux sociaux numériques (comment cette présence est construite intellectuellement, comment est-elle organisée d'une manière pratique, quels sont les retours pour les établissements en termes d'usage et d'image ?). Le cahier des charges de l'étude a été validé au printemps 2015, le marché d'étude ayant pour sa part été mis en ligne juste avant l'été. La sélection du prestataire a eu lieu à l'automne : il s'agit du bureau d'études Axiales (Marie-Françoise Audouard), associé avec le laboratoire LABSIC de l'Université Paris 13 (Bertrand Legendre et notamment Louis Wiart, spécialiste des réseaux sociaux numériques). Le travail de terrain doit commencer au début de l'année 2016, le choix des sites est en cours de validation avec le comité de pilotage de l'enquête constitué d'experts extérieurs (Sophie Pène, Cécile Touitou), de représentants du SLL (Cécile Quéffelec) et de la Bpi (Muriel Amar, Silvère Mercier, Christophe Evans). L'enquête qui doit être mise en œuvre est qualitative : elle repose essentiellement sur une analyse fine de la présence sur les réseaux sociaux de quatre bibliothèques retenues pour l'étude (analyse des messages postés, des documents partagés sur les réseaux, étude des interactions avec les internautes, etc.) ; elle porte également sur des entretiens réalisés auprès des équipes de professionnels qui ont pour mission de s'occuper de ces services numériques dans leurs établissements de lecture publique et auprès des usagers qui s'approprient les contenus qui sont diffusés par ces canaux. La synthèse de l'étude est attendue pour la fin de l'année 2016.

## Publications du service

- La bande dessinée, quelle lecture, quelle culture ? Berthou Benoît (dir.), Open Books Edition, 2015. en ligne : <http://books.openedition.org/bibpompidou/1671>
- « Apprendre par soi-même aujourd'hui : les nouvelles modalités de l'autoformation dans la société contemporaine ». « L'autoformation en contextes », Nathalie Tingry, Christophe Jeunesse, Pascal Cyrot, Frédérique Gérard, extraits du rapport final de recherche en ligne sur le site de la Bpi : <http://pro.bpi.fr/3-etudes/autoformation>
- « Etude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales », OU-ROUK (Laurent Bouvier-Ajam, Dominique Cotte), SLL-Bpi, Rapport final, 5 juin 2015. En ligne sur le site de la Bpi : <http://pro.bpi.fr/3-etudes/optimisation-des-horaires-douverture-des-bibliotheques>

## Journée d'études Actualités de la recherche Bpi-Enssib.

La journée annuelle du cycle co-organisé par la Bpi et l'Enssib (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) a eu lieu le 31 mars 2015. Elle était consacrée à des thématiques variées, présentant des travaux conduits par la Bpi ou coordonnés par elle ainsi que ceux réalisés dans le cadre de mémoires d'étude à l'Enssib<sup>5</sup>. Deux présentations ont porté sur les nouveaux usages numériques (grands lecteurs ; réseaux sociaux).

### ◆ « Partager les savoirs, faire société : les bibliothèques dans la cité »



### Un site collaboratif<sup>6</sup>

Pour animer le débat professionnel sur le rôle des bibliothèques en matière de cohésion sociale et plus globalement l'évolution de leurs missions et de leur place dans les politiques publiques, la Délégation à la coopération relaie les actions des différents services de la Bpi dans ce domaine (autoformation, handicap, accueil et étude des publics notamment) et les inscrit dans la coopération avec les bibliothèques au niveau national comme international.

Pour mutualiser les actions menées par les bibliothèques publiques françaises sur ces questions, un site collaboratif a été créé, pour mutualiser et capitaliser les actions et les services qu'elles proposent, indexées par thématique et par public. La Délégation à la coopération, qui assure une veille sur ces questions, crée des fiches actions en concertation avec les bibliothèques concernées, fiches qui sont liées à des fiches décrivant les bibliothèques, créant ainsi un annuaire des contributeurs interrogeables par commune, département ou région.

Fin décembre 2014, ce site présentait une soixantaine de fiches actions et une trentaine de fiches bibliothèques. Le site comprend également une rubrique « lu sur le web » et est lié à un tumblr où des bibliothécaires présentent le type d'action qu'ils conduisent, et des brèves. Une lettre d'information a été publiée trois fois en 2014.

<sup>5</sup> <http://pro.bpi.fr/Contenus/actualites-de-la-recherche-des-bibliotheques-2015>

<sup>6</sup> <http://www.bibliothequesdanslacite.org/>

Le site a été présenté dans plusieurs journées d'étude, notamment celles organisées par la Bpi mais aussi à la « Petite bibliothèque ronde » de Clamart (92) ou lors d'une journée d'études régionale organisée à Limoges par l'ABF et le CRL du Limousin.

### Un cycle de journées d'étude initié par la Bpi

Ce cycle, démarré en juin 2012 à Grenoble, a continué en s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs locaux du livre et de la lecture.

En 2015, trois journées ont été proposées, qui ont rassemblé au total 346 participants.

Dates	Lieu	Partenaires	Nombre de participants
<b>La Bibliothèque autrement : nouvelles pratiques et cohésion sociale</b>			
25 juin 2015	Sciences-Po Le Havre	ARL Haute Normandie, CRL Basse-Normandie, Ville du Havre	124
<b>Les migrants : un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?</b>			
29 sept. 2015	Cité de la Dentelle de Calais	Ville de Calais	108
<b>Services numériques, usages collaboratifs : vers une bibliothèque participative</b>			
10 déc. 2015	Pôle Auguste Escoffier de Villeneuve-Loubet	CASA, ARL PACA, ABF PACA	114

- **Quels services pour une bibliothèque publique accessible à tous ?**

Le Havre, 25 juin 2015

Organisées en partenariat avec l'Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie, le Centre régional des lettres de Basse-Normandie et la Ville du Havre, cette journée a abordé la question des pratiques innovantes en bibliothèques et leurs rôles en matière de cohésion sociale. Comment rendre le public acteur de la bibliothèque ? Quels partenariats peut-elle tisser sur son territoire ? Comment peut-elle s'adapter aux mutations de notre société et y apporter son concours ? Quelles remises en question et quels ajustements professionnels ces évolutions impliquent-elles ?

Les initiatives présentées lors de cette journée ont traité des questions que ces nouveaux enjeux posent dans le fonctionnement d'une structure de lecture publique. La matinée a permis d'appréhender la notion de bibliothèque participative, en présentant des projets créés en interaction avec le public. L'après-midi proposait des exemples de compétences croisées en bibliothèque dans une logique partenariale, et de la nécessité du développement de nouvelles compétences du corps des bibliothécaires<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> <http://pro.bpi.fr/journees-detude/la-bibliotheque-autrement--nouvelles-pratiques-et-cohesion-sociale>

- **Les migrants : un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?**

29 septembre 2015, Calais

Organisée à la demande et en partenariat avec la Ville de Calais, cette journée abordait la problématique d'actualité du rôle des bibliothèques publiques dans l'accueil des migrants et dans leur intégration dans la société française.

Ouvertes à tous, nos bibliothèques accueillent depuis plusieurs années un public de migrants – présence tantôt discrète, tantôt beaucoup plus visible – qui nous incite à interroger nos missions et nos pratiques. Comment accueillir ce public et à quelles urgences doivent faire face les bibliothécaires ? Qui sont les migrants ? Que représente la bibliothèque à leurs yeux et que viennent-ils y chercher ? Quels nouveaux savoir-faire et outils mobiliser au contact de ces publics et comment garantir la cohabitation entre tous les usagers ?

Les témoignages et les retours d'expérience venaient de France et de Belgique, et ont mis en valeur l'importance des partenariats, de l'implication et de la formation des personnels de bibliothèques. Ils ont ouvert la voie à une réflexion sur le vivre-ensemble en bibliothèques, sur la question des publics accueillis et sur les conditions de la cohabitation entre usagers<sup>8</sup>.

- **Services numériques, usages collaboratifs : vers une bibliothèque participative**

10 décembre 2015, Villeneuve-Loubet

Le numérique a largement contribué à un mouvement plus général qui incite tout un chacun à prendre une part active dans des processus collectifs de partage des savoir-faire et de co-construction. Les bibliothèques, de plus en plus, s'inscrivent dans cette dynamique et construisent de nouvelles formes de solidarité comme de sociabilité, avec une gamme d'objectifs qui va de l'inclusion sociale au développement économique d'un territoire en passant par divers projets élaborés via des living lab, fablab, makerspace etc.

Pourquoi et comment la bibliothèque peut-elle se positionner, avec quels partenaires, autour de quels projets, dans quels dispositifs, avec quelles compétences ?

Cette journée a mis en valeur l'émergence de pratiques collaboratives à l'échelle des territoires, posant la question des missions et des modes d'intervention des bibliothèques et de leur rôle dans l'appropriation d'une culture numérique. Elle s'est appuyée sur la présentation d'exemples concrets à l'international (Stockholm, Madrid) et d'une synthèse nationale ainsi que sur des exemples d'espaces innovants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de manière à rendre plus visibles ces initiatives et à favoriser leur multiplication. Elle s'est conclue sur la formation des équipes chargées de mettre en œuvre ces projets.

## **Nouveaux usages et espaces collaboratifs et créatifs**

Une journée « Hors série » a également été organisée à la Bpi le 12 mai 2015. Elle portait sur le thème « Nouveaux usages et espaces collaboratifs et créatifs », et elle a rencontré un succès très important puisqu'elle a rassemblé 336 personnes.

Les pratiques numériques et culturelles évoluent constamment. Les bibliothèques s'en font de plus en plus le réceptacle. Partant d'une conception beaucoup plus large de l'information et la culture, elles intègrent aujourd'hui pleinement des actions de médiation et deviennent des lieux privilégiés pour l'écllosion de pratiques collaboratives et créatives.

En écho à ces nouveaux usages, de nouveaux espaces tels que des ateliers, des fablabs, des espaces de coworking, d'échange de compétences et de savoirfaire, des espaces dédiés aux pratiques amateurs, etc. voient le jour en bibliothèque publique et dans certaines bibliothèques universitaires.

Cette journée d'étude a donc abordé les nouvelles missions des bibliothèques et permis de présenter une typologie des nouveaux espaces ou démarches propices à ces nouveaux usages présenté par Vincent Chapdelaine (« Espaces temps », Canada), de prendre connaissance de projets concrets, en France et à l'étranger (Bibliothèque d'Helsinki), à différentes échelles, du milieu rural au milieu urbain. Elle était composée d'interventions en séance plénière et d'un forum présentant 16 actions différentes<sup>9</sup>.

**L'ensemble des journées d'étude organisées par la Bpi en 2015 ont rassemblé 929 participants**, que ce soit dans le cadre du cycle « Bibliothèques dans la cité », ainsi que la journée d'étude nationale sur le handicap (voir ci-dessous) et sur les actualités de la recherche en bibliothèques (voir ci-dessus).

### ◆ **La mission Lecture et Handicap : au service de la mutualisation des compétences pour l'accessibilité**

L'action principale de coopération nationale de la mission Lecture Handicap de la Bpi en 2015 a été la Journée d'étude « Exception handicap : extension de l'accessibilité pour des bibliothèques plus inclusives » qui s'est tenue le 24 mars 2015 à la médiathèque Marguerite Duras (Paris), co-organisée avec l'Association des Bibliothécaires de France (commission Accessibib), la Ville de Paris et le Service du livre et de la lecture.

Cette journée visait à présenter les travaux en cours et les évolutions à venir de l'Exception handicap au droit d'auteur, et notamment l'ouverture prochaine aux publics « DYS » (dyslexiques, dyspraxiques, etc.). Entre la loi « handicap » du 11 février 2005, et l'Exception handicap au droit d'auteur, comment les bibliothèques peuvent-elles accompagner l'accès au livre et à la lecture en faveur des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap ?

Dans une logique de coopération et de partenariats, des retours d'expérience en bibliothèque et des ateliers présentaient de bonnes pratiques en la matière et mettaient l'accent sur la médiation, indispensable pour faire connaître cette offre aux publics concernés<sup>10</sup>.



<sup>9</sup> <http://pro.bpi.fr/journees-detude/les-nouveaux-usages-et-espaces-collaboratifs-et-creatifs>

<sup>10</sup> <http://pro.bpi.fr/exception-handicap--extension-de-laccessibilite-pour-des-bibliotheques-1>

### ◆ La formation tout au long de la vie : expérimentation de l'autoformation à distance

Le dispositif d'autoformation à distance (à domicile) pour les usagers des bibliothèques publiques partenaires a connu sa dernière année pour le groupe des dix bibliothèques qui l'avaient expérimenté.

Un appel à candidature avec une sélection de vingt nouveaux partenaires a eu lieu au dernier trimestre 2015. Ces bibliothèques choisies pour bénéficier de six ressources électroniques négociées et payées par la Bpi relèvent de collectivités territoriales de taille moyenne, ou de regroupement de communes, de territoires ruraux pour les bibliothèques départementales ou de bassin d'emplois en difficulté.

Le budget de cette aide au démarrage de méthodes en ligne d'autoformation a doublé ; tous les partenaires seront réunis début 2016 avec les prestataires d'e-learning et l'offre sera effective en 2016.

Les plates-formes d'autoformation restent axées sur la formation à l'informatique et à la bureautique, l'apprentissage des langues étrangères, l'orthographe, le développement personnel ; une plate-forme multidisciplinaires de formations spécifiques pour adultes peu qualifiés s'y ajoutera pour la première fois. La taille de ce réseau de coopération nationale autorise une réelle négociation avec les prestataires de ressources électroniques et des mises en œuvre de modèles économiques différents. Les bibliothèques partenaires qui ont présenté un projet sont en charge des médiations de proximité de leurs inscrits pour les aider et développer les usages d'autoformation, mutualisant ensuite les acquis au sein du réseau.

### ◆ Les dons effectués par la Bpi auprès des bibliothèques et organismes documentaires

59 établissements bénéficiaires des dons en 2015

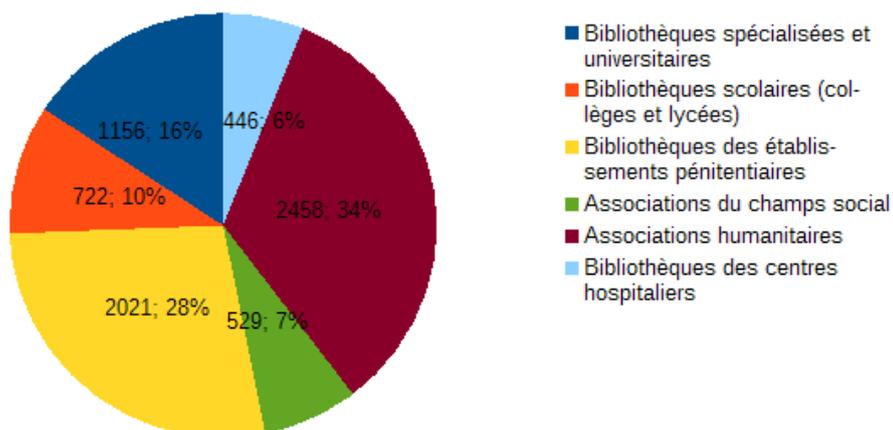
Le service travaille avec des établissements bénéficiaires des dons de livres aux besoins et pratiques très variés. En 2015, les dons ont été faits auprès

- de bibliothèques des établissements pénitentiaires (23)
- de bibliothèques universitaires et spécialisées (17)
- d'associations du champ social (6)
- de bibliothèques de collège et lycée (6)
- de bibliothèques d'hôpital (3)
- d'associations humanitaires (4)

Le volume de leurs dons, dans le graphique ci-dessous, donne une meilleure idée de leurs attentes.

#### Répartition des dons par profils de bénéficiaires

en nombre d'unités documentaires données



Plus de la moitié des dons (55%) est désormais effectuée auprès d'associations humanitaires et de bibliothèques des établissements pénitentiaires. Ces établissements reçoivent de gros dons : 819 unités documentaires en moyenne par don pour les premières et 404 pour les secondes. Les bibliothèques universitaires et spécialisées bénéficiaires effectuent désormais une visite annuelle (sauf la bibliothèque de l'Institut Michelet, reçue 2 fois en 2015), la plupart du temps parce qu'elles ont été recontactées par la Bpi en fonction d'un désherbage précis. Elles n'emportent que de petits dons, fortement sélectionnés en fonction de leur politique de conservation, avec en moyenne 68 unités documentaires par don. Pour les dons de revues reliées, la baisse de la demande des BU se confirme aussi (520 volumes de périodiques ont été réorientés en 2015). Les dons auprès des bibliothèques scolaires, d'hôpital et d'associations du champ social sont assez récents, et la liste des bénéficiaires pourrait se développer en 2016. Ces établissements emportent avec eux des dons comportant en moyenne 88 à 180 documents. Le service répond à toutes les demandes : on constate donc l'absence des bibliothèques territoriales parmi les bénéficiaires, alors qu'elles étaient auparavant fortement demandeuses. Cette tendance sera à étudier l'année prochaine, en relançant les établissements susceptibles d'être intéressés. Une des pistes d'explication pourrait être l'abandon depuis fin 2012 d'un outil permettant aux bibliothèques territoriales de faire des sélections et des paniers d'ouvrages d'après les collections disponibles en réserve : de fait elles sont désormais beaucoup moins visibles.

### **Le partenariat renforcé avec les établissements pénitentiaires**

Depuis fin 2012, avec la collaboration du Bureau des politiques sociales et d'insertion de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), la Bpi a proposé aux établissements pénitentiaires de bénéficier de la réorientation des documents désherbés des collections. Le service travaille directement avec les professionnels en charge des bibliothèques des Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP). C'est avec eux que les entretiens préalables et les bilans sont menés et que les sélections de dons sont faites. Le projet de don est pensé en concertation avec les collègues des collectivités territoriales ayant une action de partenariat auprès des bibliothèques de prison (BDP, BM). Ce travail collaboratif permet une vision globale des initiatives menées en faveur de la lecture en prison, condition nécessaire pour opérer une action pertinente, complémentaire et adaptée aux besoins. Un quart des dons effectués en 2015 était à destination des établissements pénitentiaires : 1726 monographies, 295 numéros de magazines (30 titres), 70 documents d'autoformation. Entre le début des partenariats avec ce type d'établissement en 2013, et la fin d'année 2015, la Bpi a donc donné 9 211 unités documentaires, se répartissant de la sorte : 7 166 monographies ; 159 titres de revues (1 849 numéros) ; 196 documents d'autoformation.

23 bibliothèques d'établissements pénitentiaires ont été bénéficiaires des dons en 2015, réparties dans toute la France :

- la DISP de Lille (Arras, Béthune, Douai, Dunkerque, Longuenesse, Sequedin, Valenciennes, Vendin-le-Vieil), - la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine (Nanterre),
- la DISP Rhône-Alpes / Auvergne (centre pénitentiaire de Valence et celui de Riom),
- 12 bibliothèques pour la DISP de Strasbourg-Est.

## **Une convention-cadre avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)**

Le service Maintenance des collections de la Bpi, en liaison avec le bureau des politiques sociales de la DAP, a mené une réflexion en 2015 sur l'opportunité de la passation d'une convention cadre entre les deux établissements, afin de pérenniser le partenariat entre la bibliothèque et les établissements pénitentiaires, et pour lui donner une nouvelle ampleur. Validée par la Directrice de la Bpi fin décembre 2015, la mise en œuvre des premiers objectifs de cette convention fera l'objet d'un projet structurant pour le service en 2016.

### ◆ **Le Catalogue national de films documentaires pour les bibliothèques publiques**

Le bilan 2015 montre l'enjeu pour la Bpi de renouveler, enrichir, moderniser, valoriser l'offre de films documentaires, pour que les bibliothécaires soient plus fortement incités à développer une connaissance particulière de ce cinéma qui, du fait de sa visibilité limitée dans les médias, a besoin de la médiation de professionnels initiés pour rencontrer son public.



### **Les films du Catalogue national**

Le Catalogue national diffuse au 31 décembre 2015 un fonds de 1 007 films, pour la plupart inédits, aux 626 bibliothèques rattachées au réseau de la Bpi. Ces films sont principalement des documentaires en vues réelles, mais une enquête sur l'opportunité de sélectionner des « documentaires animés » a été menée auprès des bibliothèques du réseau, qui ont accueillis très favorablement cette ouverture du catalogue aux films d'animation.

Les nouveaux titres acquis par la Bpi représentent une sélection parmi les films récents proposés par la commission nationale des bibliothécaires, animée par l'association Images en bibliothèques.

En lien avec cette dernière, et en vue de favoriser la diffusion d'un nombre croissant de films inédits, la Bpi travaille sur la complémentarité des catalogues de diffuseurs, retenant en priorité pour le Catalogue national les films français inédits et les films étrangers sous-titrés en français, ceux notamment présentés au festival Cinéma du réel. Ces films sont disponibles pour le prêt et la consultation individuelle ainsi que pour la projection publique.

### **Simplifier et amplifier l'accès aux films documentaires en bibliothèque : premiers pas vers la dématérialisation des contenus**

En 2014, la Bpi a conçu un projet de modernisation du modèle technique et économique du Catalogue national. En 2015, elle a lancé un appel d'offres pour une plateforme numérique et a retenu l'offre d'Arte France et de sa filiale Arte Studio. Parallèlement, la Bpi a commencé à mettre en œuvre un chantier juridique visant à acquérir les droits de vidéo à la demande (VàD) de 450 films sur trois ans, et de 150 films pour l'ouverture de la plateforme en septembre 2016. La proposition d'avenant a été très bien reçue par les ayants droit, qui ont été nombreux à se féliciter de la modernisation du catalogue national. La future plateforme sera proposée sur abonnement et assortie de tarifs qui permettront aux petits établissements de passer au numérique.

Les droits acquis pour la plateforme sont des droits institutionnels standards de consultation à la bibliothèque et à domicile chez les usagers inscrits, ainsi que de projection publique au format HD dans les bibliothèques uniquement.

Les droits seront négociés pour un réseau beaucoup plus étendu qu'actuellement. La notion de bibliothèques « recevant du public » remplacera la notion de bibliothèques publiques, ce qui permettra notamment de diffuser la plateforme dans les bibliothèques gérées par des associations.

Ainsi, les films de la Bpi viendront enrichir les offres de cinéma documentaire à la demande proposées par les fournisseurs privés et, grâce à une tarification adaptée, pourront faire profiter les petites structures et leurs usagers de films de qualité et d'un système de diffusion moderne.

### **Développer l'éditorialisation et la transmission des savoirs**

En 2014, la Bpi a ouvert un site dédié aux professionnels des bibliothèques. Le Catalogue national anime la rubrique « cinéma documentaire », qui propose des articles rédigés par les bibliothécaires sur les films sortis en salles, des bibliographies, des comptes rendus de festivals, des filmographies détaillées. Une adresse Internet spécifique ([www.cataloguenational.fr](http://www.cataloguenational.fr)) a été créée pour permettre l'accès direct à la recherche sur le catalogue et à l'interface de commande en ligne des DVD. La plateforme numérique offrira de nouvelles opportunités de valorisation des films à travers plusieurs rubriques rafraîchies à un rythme soutenu (nouveaux films, mise en avant du film de la semaine, acquisitions en cours, portraits de réalisateurs, films les plus regardés dans le réseau).

## La diffusion du catalogue, le réseau des bibliothèques

10 titres ont été proposés aux bibliothèques en 2015 (10 en 2014, 46 en 2013) : des nouveautés uniquement, prises en compte en priorité par rapport aux renouvellements de droits.

Le volume global des commandes de bibliothèques sur DVD a été de 977 exemplaires (1 377 en 2014, 2 402 en 2013), ce qui représente une baisse de 29% par rapport à 2014, décrochage dû essentiellement à la diminution du nombre de titres nouveaux, mais aussi à la législation contraignante des marchés publics et aux baisses de subvention qui touchent les bibliothèques territoriales. 113 bibliothèques ont commandé en 2015 de 1 à 68 DVD (en 2014, on comptait 113 bibliothèques pour 1 à 137 DVD ; en 2013, 134 bibliothèques pour 1 à 130 DVD. La moyenne est de 8,5 DVD par bibliothèque (12 en 2014, 18 en 2013). 216 bibliothèques différentes ont acquis des DVD sur les trois dernières années.

24 bibliothèques ou groupements de bibliothèques sont entrés dans le réseau de la Bpi en 2015, ce qui porte à 626 bibliothèques le nombre d'établissements autorisés à commander des DVD dans le Catalogue national.

### Répartition du réseau en 2015

Répartition des bibliothèques 2015	
Bibliothèques municipales	538
Bibliothèques départementales de prêt	51
Bibliothèques universitaires	23
Autre	14
<b>Total</b>	<b>626</b>

#### ◆ Eurêkoi : service coopératif de réponses à distance



En 2015 le réseau BiblioSésame a laissé place au réseau Eurêkoi. Conséquence du partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le réseau a connu de nombreuses transformations. Outre ce changement de nom, la charte graphique a été entièrement revue, un nouveau logo a été adopté, les avatars des profils Facebook ont été revus, le site a été entièrement refondu et est désormais géré au moyen du logiciel libre Wordpress.

L'outil de gestion des questions et des réponses a été changé ; il a été en effet décidé d'abandonner QuestionPoint d'OCLC car cet outil n'évoluait plus et a été jugé trop cher (25 000 € par an pour l'ensemble du réseau). En comparaison, le nouvel outil Helpdesk de Jitbit coûte seulement 2 000 € TTC par an. L'outil de gestion du formulaire a été revu, il permet une intégration plus efficace sur les sites des bibliothèques et permet d'intégrer des éléments de promotion du réseau gérés de manière centralisée par la Bpi. Une application mobile dédiée a été lancée (sous iOS et Android).

Les partenaires français ont été invités à signer avec la Bpi une nouvelle convention de trois ans, mentionnant les obligations de chacun et destinée à créer un budget annuel consacré à des actions de promotion du réseau. Cette somme a été fixée à 400 € annuels par partenaire.

Eurêkoi regroupe désormais 180 bibliothécaires formés à la recherche documentaire en provenance de 47 bibliothèques municipales, départementales ou spécialisées qui répondent gratuitement en moins de 72 heures à des internautes du monde entier.

La première campagne de promotion du service a eu lieu en fin d'année, via des publications sponsorisées vers des audiences définies sur le réseau Facebook. L'impact a été tout à fait positif en termes de trafic. Le nombre de questions posées a ainsi augmenté de manière progressive.

La page Facebook d'Eurêkoi et le fil Twitter dédiés à Eurêkoi sont mis à jour de manière plus régulière grâce à des messages et des visuels comportant des liens vers des questions-réponses de la base de connaissance sélectionnées et diffusées régulièrement.

En outre, Balises, le webmagazine de la Bpi, a continué d'être alimenté par des questions-réponses en provenance d'Eurêkoi.

Eurêkoi répond aux questions des internautes dans un groupe Facebook ouvert au sein duquel plus de 2 500 membres posent des questions publiquement et répondent avec les bibliothécaires aux questions posées. Les avatars ont été revus pour disposer d'une ligne graphique renouvelée : 15% des questions posées le sont par ce chemin.

Les résultats sont très positifs : en 2015 le nombre de questions-réponses a augmenté de 25% par rapport à 2014<sup>11</sup>. Il faut noter également qu'en moyenne, 22 personnes lisent une réponse apportée à l'origine à une seule personne lorsqu'elle est publiée dans la base de connaissance. Le nombre de questions par partenaire reste raisonnable, il s'établit en moyenne à 9 questions à traiter par mois. La Bpi continue de distribuer près de 74,5% des questions et n'en traite directement que 25,5%, chiffre stable depuis deux ans.

#### ◆ **Présence de la Bpi au sein des organismes nationaux, des structures régionales et dans les établissements territoriaux**

En 2014 La Bpi a assuré 49 journées de présence effectives (n'incluant pas le temps de travail sur ces sujets à la Bpi) auprès des différents partenaires, essentiellement mais pas exclusivement par la Direction et les membres de la Délégation à la coopération nationale et internationale.

#### **ABF**

La Bpi (Délégation à la coopération) a tenu un stand au Congrès de l'ABF (Association des bibliothécaires de France), qui s'est tenu en juin 2015 à Strasbourg. Ce stand est une opportunité de rencontrer de nombreux collègues de toute la France et de faire connaître l'action de la Bpi en matière de coopération nationale et internationale.

La Bpi siège au sein de la Commission « International » de l'ABF.

<sup>11</sup> <http://www.sqrpro.fr/satistiques-du-reseau/>

## **ADBDP et ADBGV**

La Bpi a participé aux journées d'études de l'ADBGV, à Paris au printemps et à Reims à l'automne. La Directrice de la Bpi est membre du conseil d'administration de l'association.

## **FILL**

La Bpi siège au conseil d'administration de la FILL.  
Elle suit également les travaux de la commission « Lecture publique et patrimoine ».  
A la demande du Service du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture et de la Communication), le séminaire national co-organisé par celui-ci et la FILL s'est également déroulé à la Bpi.

## **Bibliothèques de Rennes-Métropole**

La Bpi siège au conseil culturel et scientifique de la bibliothèque de Rennes Métropole.

### **◆ Le site professionnel de la Bpi à destination des acteurs de la lecture publique**

L'année 2015 a été celle du fonctionnement en année pleine du site professionnel « Bpipro »<sup>12</sup>, dont les objectifs sont :

- de mettre à la disposition des bibliothèques françaises des ressources et des outils proposés par la Bpi, notamment les études conduites par le Service Etudes et Recherche, mais aussi par exemple la charte de politique documentaire, les lexiques multilingues favorisant l'accueil de publics étrangers, des listes de ressources en autoformation... ;
- de diffuser les actions de coopération proposées par la Bpi ;
- de mutualiser les ressources et les actions des bibliothèques publiques dans les domaines notamment du rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale, de l'accessibilité des bibliothèques, du développement des ressources numériques.

Des adaptations techniques s'avèrent nécessaires pour développer plus particulièrement l'aspect collaboratif du site ; elles seront mises en place en 2016 et les rubriques réorganisées pour faciliter l'accès aux différentes thématiques.

La Délégation à la coopération nationale et internationale dispose d'une page Facebook « Bpi pour les professionnels »<sup>13</sup> où elle relaie les actions de la Bpi, par exemple l'annonce des journées d'étude ou des publications, et où la Bpi se fait l'écho des débats professionnels sur les thématiques évoquées ci-dessus.

<sup>12</sup> <http://pro.bpi.fr/sites/Professionnels/home.html>

<sup>13</sup> <https://www.facebook.com/bpipro>

## La Bpi acteur international

La Bpi a pour mission de promouvoir et de transmettre ses compétences et ses ressources, ainsi que celles des bibliothèques publiques françaises, auprès d'institutions étrangères. Elle fait bénéficier les professionnels français des expériences étrangères grâce aux voyages d'étude et/ou aux rencontres internationales. La délégation à la coopération nationale et internationale organise des visites détaillées de la Bpi, accueille des stagiaires étrangers dans des formations individuelles ou collectives, met en œuvre des accords de partenariats avec de grandes bibliothèques étrangères, assure des missions d'expertise en collaboration avec des bibliothécaires territoriaux, visant ainsi à constituer des réseaux d'échanges pérennes. La Bpi participe également activement aux travaux de plusieurs associations internationales.

### Visites pour professionnels étrangers

17 visites ont été assurées en 2015 à l'intention de 105 professionnels étrangers, bibliothécaires pour la plupart ou étudiants en bibliothéconomie pour certains, originaires de 11 pays : Autriche, Bénin, Burundi, Cambodge, Corée, Egypte, Finlande, Haïti, Palestine, Rwanda, Serbie...

### Programme « Profession culture »

La Bpi a participé activement au programme « Profession culture » (Bpi et territoriaux)<sup>14</sup>, mis en place par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI), en partenariat avec les établissements publics et sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Cinq professionnels étrangers ont bénéficié dans ce cadre d'un stage long cette année, pour un total de 150 journées-stagiaires.

- Trois stagiaires ont été accueillis à la Bpi en stage longue durée, d'une période de 6 semaines : un bibliothécaire responsable du French Corner à la « Rwanda Library services » (Rwanda), une bibliothécaire de la Bibliothèque nationale Marica srpska (Serbie)<sup>15</sup>, une bibliothécaire de la Bibliothèque Alexandrina (Egypte).
- Deux stagiaires ont bénéficié d'un stage de 6 semaines organisé par la Bpi, dans des bibliothèques territoriales : un bibliothécaire originaire du Cambodge (bibliothèques associatives soutenues par une ONG française, SIPAR) dans les réseaux des médiathèques de Nanterre d'une part et de Plaine commune d'autre part<sup>16</sup>, et un bibliothécaire originaire du Bénin (Médiathèque de l'Institut français) dans le Réseau des bibliothèques de Plaine commune d'une part et de la Ville de Paris d'autre part (bibliothèque Marguerite Yourcenar)<sup>17</sup>.

En 2015, le programme du ministère de la Culture et de la Communication « Courants du monde » n'a pas proposé de séjours « Bibliothèques ». D'autre part, le stage collectif qui était précédemment organisé conjointement par la Bpi et la BnF (Bibliothèque nationale de France) sur les ressources audiovisuelles ou numériques a été arrêté car il ne correspondait plus aux demandes des inscrits, trop hétérogènes. La BnF souhaitait le recentrer sur les questions de préservation et de conservation, et la Bpi a proposé de monter, en partenariat avec les autres directions ministérielles concernées, un stage collectif sur la médiation culturelle. Ce stage a été mis à l'étude à l'automne 2015, la Bpi faisant partie du comité de pilotage présidé par la Sous-Direction des Affaires internationales et européennes, comprenant également la Direction générale de la création artistique ainsi que le Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation. Il devrait être proposé dans le cadre du programme « Courants du monde » en 2016.

<sup>14</sup> <http://pro.bpi.fr/4-international/stage-individuel--profession-culture>

<sup>15</sup> <http://pro.bpi.fr/4-international/dragana-jovanovic>

<sup>16</sup> <http://pro.bpi.fr/4-international/leang-eng-sam>

<sup>17</sup> <http://pro.bpi.fr/4-international/leon-djogbenou--bibliothecaire-beninois-a-linstitut-francais-de-cotono>

## ◆ Associations internationales de bibliothèques

La Bpi travaille régulièrement au sein des associations internationales de bibliothèques :

### **Comité français international bibliothèques et documentation**

Elle est membre du Cfibd<sup>18</sup> (Comité français international bibliothèques et documentation). La directrice de la Bpi a été élue lors du renouvellement des instances de l'association au Conseil d'Administration, puis, au sein du bureau, Vice-Présidente en charge du développement de l'action internationale dans les bibliothèques publiques.

Après une année 2014 consacrée à l'organisation du congrès de l'IFLA (International Federation of Library Associations) en France, 2015 a été marquée par le renouvellement des instances de l'Association et la signature d'une convention triennale avec le Service du Livre et de la Lecture (MCC). Un séminaire de réflexion sur les missions de l'Association a eu lieu en mai 2015, et, en plein accord avec la convention ministérielle, fait une priorité du développement des actions internationales dans les bibliothèques publiques.

### **European bureau of Library, Information and Documentation associations (EBLIDA)**

La Bpi est membre de cette association<sup>19</sup>, assurant une présence française appréciée, l'Association des bibliothécaires de France étant également adhérente.

### **International Federation of Library Associations (IFLA)<sup>20</sup>**

En 2015 a eu lieu le renouvellement partiel des instances de l'IFLA (Conseil d'Administration et comités permanents des sections). Trois agents de la Bpi sont membres de comités permanents des sections Bibliothèques publiques, Management et marketing, Services de bibliothèques pour les populations multiculturelles, tandis qu'un autre agent coordonne le groupe d'intérêt spécial Ensulib (Environmental sustainability and libraries).

Ces quatre agents ont participé aux réunions de mi-année de leurs sections ainsi qu'au Congrès de l'IFLA qui s'est tenu en 2015 au Cap, en Afrique du sud, ainsi qu'à l'organisation du Prix international IFLA du marketing en bibliothèque, proposée par la section Management et marketing, et à une conférence satellite « Les bibliothèques publiques à la croisée des chemins »<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> <http://www.cfibd.fr/>

<sup>19</sup> <http://www.eblida.org/>

<sup>20</sup> <http://www.ifla.org/>

<sup>21</sup> <https://publiclibrariesatthecrossroads.wordpress.com/program-2/>

### **Autres actions de coopération internationale**

La Bpi a participé à l'Assemblée générale de l'AIFBD<sup>22</sup> (Association internationale francophone Bibliothèques et Documentation), qui s'est tenu au Cap en périphérie du congrès de l'IFLA, ainsi qu'à l'atelier co-organisé par cette association avec le Cfibd sur le développement de la francophonie dans les relations internationales au sein des bibliothèques. Ces rencontres sont notamment l'occasion de développer des liens avec des collègues de l'espace francophone, en particulier l'Afrique.

Deux agents de la Bpi sont intervenus dans des colloques et congrès à l'étranger :

- A Cracovie (Pologne), lors du Colloque « Nowa Biblioteka » en avril 2015 : présentation des pratiques innovantes à la Bpi et dans les bibliothèques publiques françaises.
- A Santiago (Chili), lors d'un séminaire international et à l'invitation du « Système national des bibliothèques publiques » du Chili, pour présenter les travaux sur « l'action culturelle en bibliothèques ». Des contacts fructueux ont été noués, qui pourraient déboucher sur une coopération entre la Bpi et le SNBP du Chili.
- A Guangzhou (Canton, Chine) en décembre 2015 (Conférence internationale sur l'architecture des bibliothèques) : présentation du projet de rénovation de la Bpi.

Au total, en 2015, la Bpi a consacré 35 journées de travail à la présence effective dans les instances internationales ou lors de colloques (n'incluant pas le travail fait à la Bpi sur ces questions).

### **◆ Coopération avec l'Institut français**

La Bpi collabore avec l'Institut français, qui coordonne l'action des médiathèques-centres d'information sur la France contemporaine au sein du réseau culturel français à l'étranger.

#### **La commission « appel à projets / plan d'aide aux médiathèques »**

L'Institut français via son Département livre et promotion des savoirs, met à la disposition des établissements culturels (Instituts français de recherche et Alliance françaises conventionnées comprises) un fonds d'appui destiné à soutenir les projets de modernisation ou d'évolution permettant aux médiathèques-centres d'information sur la France contemporaine de s'inscrire efficacement dans la stratégie des postes. La Bpi participe à la commission annuelle d'attribution des aides.

La Bpi a également été impliquée en 2015 sur la préparation d'un vadémécum à destination des médiathécaires du réseau culturel français. Plusieurs agents de la Bpi font partie du groupe de bibliothécaires qui assurent des missions d'expertise sur les médiathèques – centres d'information sur la France contemporaine. Cependant ces missions sont assurées sur leur temps personnel.

<sup>22</sup> <http://www.aifbd.org/>

### ◆ **Coopération avec le Brésil**

La Bpi a démarré en 2009 une coopération active avec le Secrétariat d'Etat à la Culture de Rio de Janeiro, coopération qui s'est tissée autour de la rénovation de la bibliothèque centrale de Rio de Janeiro et de la mise en place du programme des « bibliothèques-parcs », implantées notamment dans des favelas pacifiées de Rio de Janeiro.

En 2015 cette coopération a été moins active, notamment du fait de difficultés de fonctionnement au sein du réseau des « bibliotecas parques ».

La Bpi a cependant été présente, à l'invitation de l'Institut français / Maison de France dans deux colloques internationaux qui se sont tenus en septembre 2015 à Rio de Janeiro et à Sao Paulo, pour présenter notamment les missions et le fonctionnement de l'espace Nouvelle Génération de la Bpi (collections graphiques et jeux vidéo).